



TROCME VALLART EMBALLAGE

*Tricotons l'avenir ensemble*

# TVE innove GAMME EC

1



**LE SUR-MESURE  
AU SERVICE  
DE VOTRE  
SAVOIR-FAIRE**

[www.trocme-vallart.com](http://www.trocme-vallart.com)



**Une économie vertueuse à fort  
impact environnemental**

## La gamme TVE

GO :

Gamme d'Origine actuelle

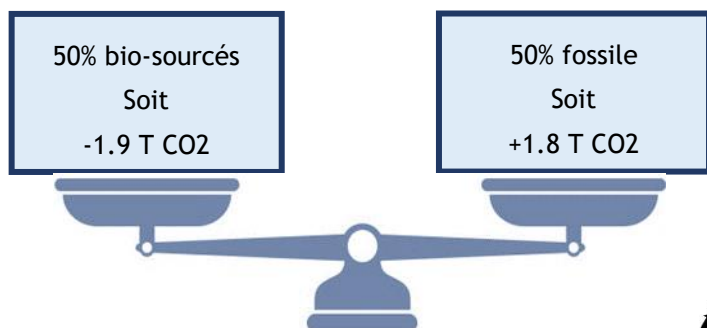


EC1 / EC2 / EC3

2

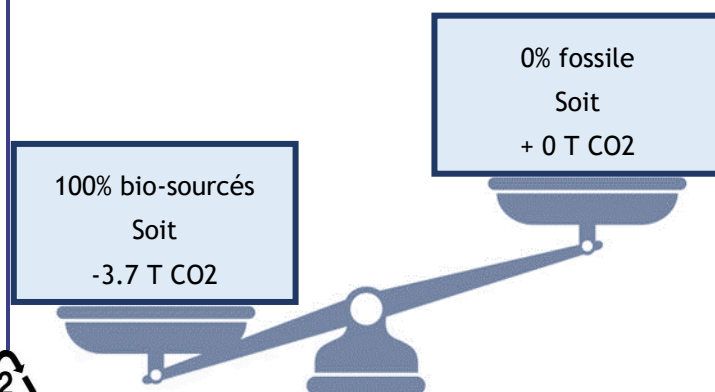
**EC1 :**

Produits ayant une empreinte carbone neutre grâce à l'intégration de 50% de PE issus de produits bio-sourcés



**EC2 :**

Produits ayant une empreinte carbone négative grâce à l'utilisation de 100% de PE issus de produits bio-sourcés



PE issus du recyclage des déchets plastiques

Nouvelle vie pour le plastique

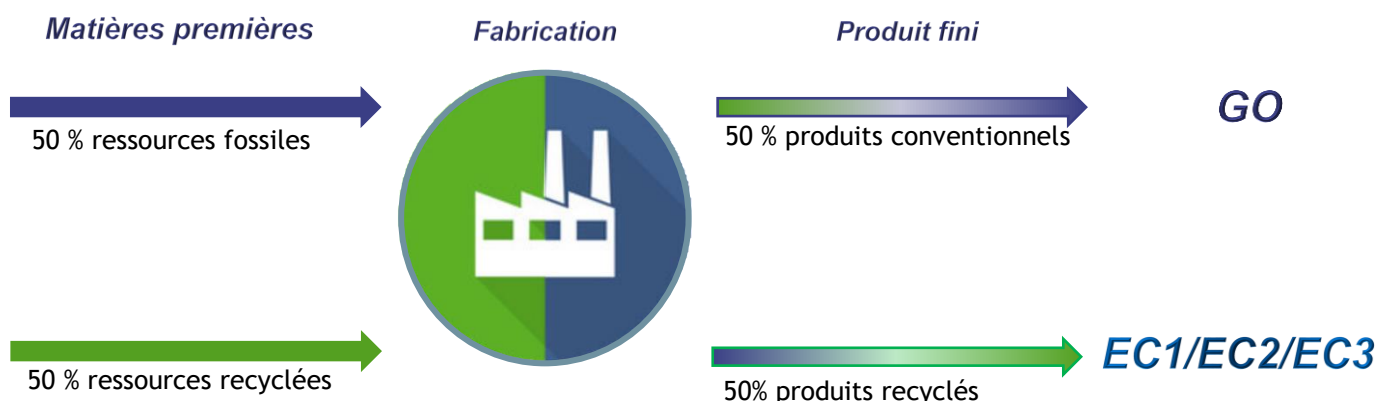
Pas de nouvelles quantités de plastique mises sur le marché

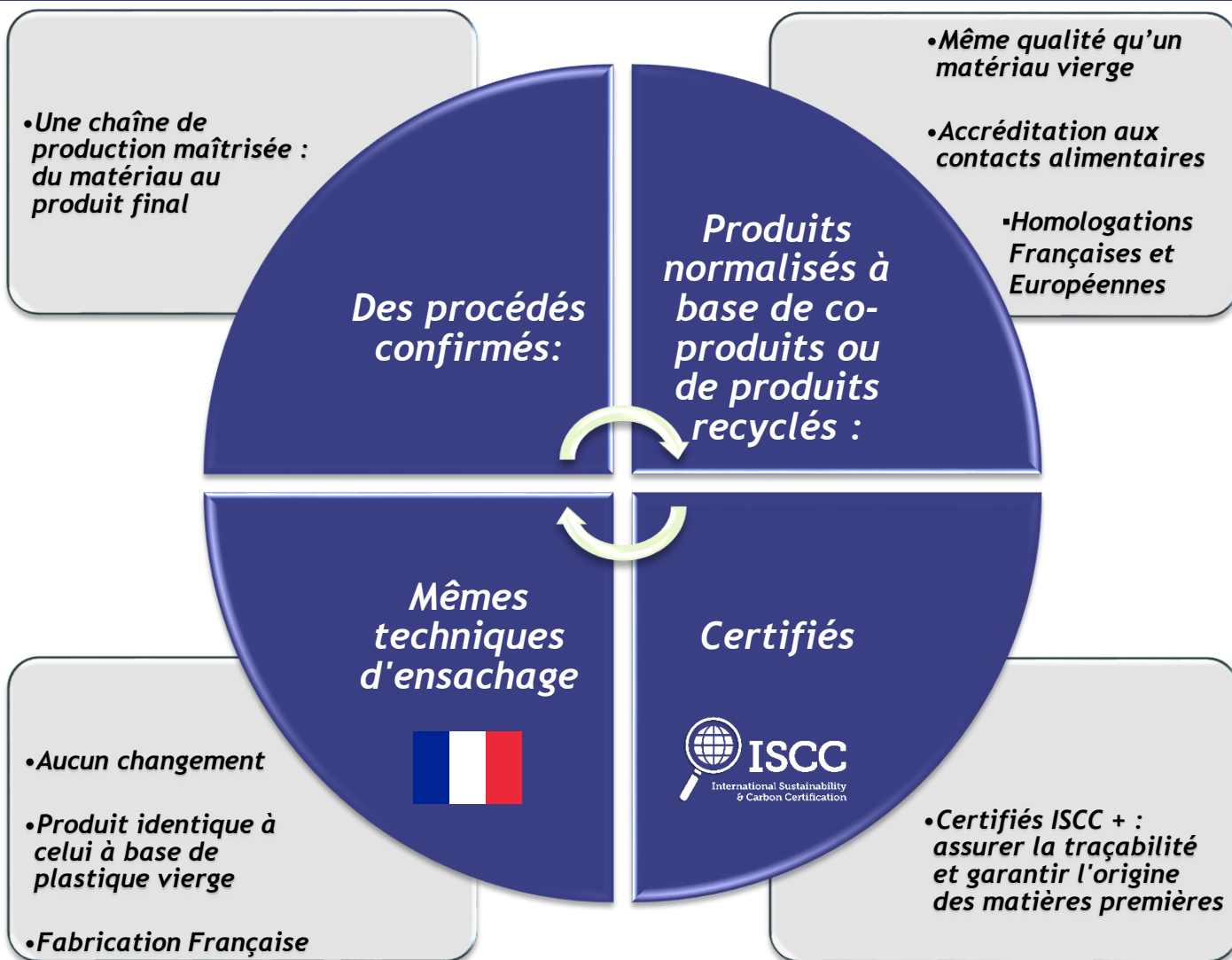
Utilisation du plastique déjà existant

La certification ISCC + (International Sustainability & Carbon Certification) démontre et certifie que de la collecte jusqu'au processus de transformation des matières premières (biomasse ou déchets), la traçabilité est assurée en conformité avec ce standard international de solutions durables.

Mass balance : Dans le cadre de l'économie circulaire, c'est un outil de valorisation et de certification de l'utilisation de matières premières vierges et/ou recyclées dans la fabrication des emballages avec une garantie de recyclabilité quantifiée à toutes les étapes.

### Exemple pour le concept de mass balance :





Il existe plusieurs procédés de recyclage des déchets : le recyclage mécanique, le recyclage des produits bio-sourcés issus de la biomasse et le recyclage moléculaire.

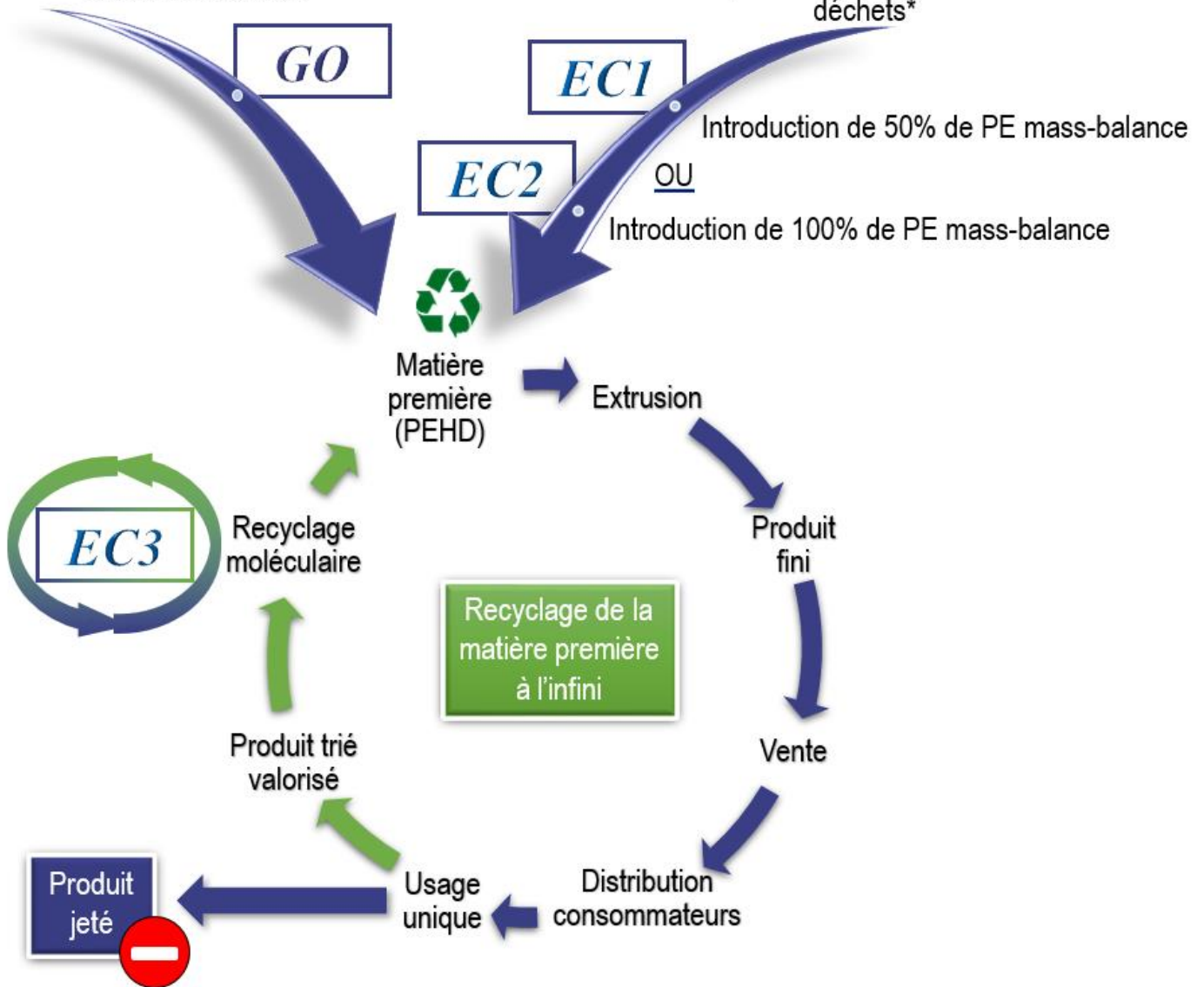
<i>Le recyclage mécanique</i>	<i>Le recyclage des produits bio-sourcés</i>	<i>Le recyclage moléculaire</i>
<p>Impact positif pour l'environnement</p> <p>Mais ne permet pas la fabrication d'un produit apte au contact alimentaire</p> <p>Pas utilisé par TVE</p>	<p>Produit d'origine végétale, valorisant les coproduits de ressources renouvelables. Non issu des surfaces vivrières</p> <p>Objectif : réduction de l'empreinte carbone.</p> <p>Jusqu'à 75% de réduction d'émission de CO2 (soit -3.7 T) pour 1 T de produit recyclé par rapport à 1 T de produit fossile, prouvé par une analyse de cycle de vie en accord avec les normes ISO 14040-14044-14067 et des experts indépendants.</p>	<p>Installation d'une économie circulaire Le plastique usagé est une nouvelle ressource :</p> <p>les déchets plastiques destinés à être enfouis ou incinérés peuvent être valorisés et permettent d'éviter la pollution des sols et de l'air avec un système de pyrolyse.</p> <p>1 T de plastique recyclé équivaut à 800kg de pétrole brut économisé avec une valorisation de déchets</p>

Dans les deux derniers cas :

- Valorisation de ressources existantes avec une maîtrise de l'impact écologique
- Le produit garde les mêmes propriétés et avantages qu'un produit vierge : ergonomique, résistant, polyvalent, léger et permettant une bonne identification du produit et répond aux normes françaises et européennes

Fabrication de PE 100% vierge issu de ressources fossiles

Récupération et transformation de déchets\*



*EC1*

Empreinte carbone neutre

*EC2*

Empreinte carbone négative  
jusqu'à 75% d'émission de CO<sub>2</sub>  
Soit - 3.7 T de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère

*EC3*

Recyclage de plastiques existants

Les déchets\* sont tous des produits dérivés de produits bio-sourcés, renouvelables et issus de la biomasse. De plus, toutes les techniques de recyclages utilisées sont dans le respect du développement durable, de la biodiversité, et des droits humains.



TROCME VALLART EMBALLAGE

Tricotons l'avenir ensemble

**TROCME-VALLART EMBALLAGE**Rue Louis Lobry  
80740 LE RONSSOY  
France

Tél. : +33 (0)3 22 86 63 04

E-mail : info@trocme-vallart.com - [www.trocme-vallart.com](http://www.trocme-vallart.com)

5

Les gammes GO, EC1, EC2, et EC3 :

- Sont toutes 100% aptes au contact alimentaire

- Ont les mêmes caractéristiques mécaniques et physicochimiques

- Sont conformes aux exigences des législations suivantes :

- ✓ Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE
- ✓ Règlement (UE) n° 10/2011 du 14 janvier 2011, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- ✓ Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- ✓ Décret 2007-766 du 10 mai 2007 modifié par le décret 2008/1469 portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Les gammes EC1 et EC2 :

✓ Sont conformes aux exigences de la directive 2009/28/EC du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de ressources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, article 17 : critères de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides.

✓ Les données chiffrées sont issues d'une étude réalisée par Plastics Europe et l'IFEU, utilisant la méthode « Cradle to Gate », qui retrace tous les apports de ressources et toutes les émissions dans l'air et l'eau, de l'extraction des matières premières jusqu'au produit final, utilisés pour fabriquer nos sacs.

**Gauthier MERLIN**

Responsable Commercial

g.merlin@trocme-vallart.com

06 10 56 29 44

**Isabelle DHAYNAUT**

Responsable Commerciale

i.dhaynaut@trocme-vallart.com

06 10 56 08 53

**Eloi MENIL**

Commercial sédentaire

e.menil@trocme-vallart.com

06 43 35 71 85

**Michel FERRE**

Commercial sédentaire

m.ferre@trocme-vallart.com

07 75 67 71 67